



Exécution forcée par Avocat

Par Sygres

Bonjour,

J ai obtenu gain de cause dans un jugement avec exécution provisoire.

2 mois plus tard je n ai toujours pas reçu la somme, j ai demandé à mon Avocat de faire une exécution forcée, mais elle ne me répond pas.

J aimerais faire appel à un Huissier sans l aide de mon Avocat, mais c est elle qui détient l original du jugement.

Puis je demander au Greffe un original pour l huissier, même si je suis auparavant passé par un Avocat? Et comment faire?

Tous mes remerciements pour vos réponses.

Cordialement,

Par osram

Bonjour,

Faites votre demande par lettre recommandée avec accusé de réception à votre avocat qui détient la grosse du jugement.

Par Sygres

Bonjour et merci pour votre réponse.

Mon Avocate ne répond plus à mes demandes.

J ai obtenu la grosse auprès du Greffe. Ma question est maintenant « puis je aller voir un huissier directement avec cette grosse, sans passer pas mon Avocate pour demander une exécution forcée? »

Merci beaucoup pour votre précieux retour.

Par osram

Re, bien entendu, c'est votre droit.

Le créancier fait ce qu'il veut de son jugement, exécution ou non.